



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 décembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 6 décembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 8), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT (à compter de la question n° 11), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 32), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 29 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 32), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 41), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 41), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 75 incluse), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 3), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 30), M. Emile BRIOT, M. Guerric CHALNOT (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 30), Mme Sylvie WANLIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 76), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 30), M. Emile BRIOT à M. Christophe LIME, M. Guerric CHALNOT à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Danielle DARD à Mme Danielle POISSENOT, M. Clément DELBENDE à Mme Elsa MAILLOT, M. Dominique SCHAUSS à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 30), Mme Sylvie WANLIN à M. Nicolas BODIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (à compter de la question n° 41), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Pascal BONNET, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 2 incluse).

OBJET : 58 - Transfert de la compétence Voirie - Modification de la liste des emplois permanents - Nouvelle organisation

Transfert de la compétence Voirie
Modification de la liste des emplois permanents
Nouvelle organisation

Rapporteurs : Mme l'Adjointe ZEHAF
Mme l'Adjointe MICHEL

	Date	Avis
Commission n° 2	30/11/2018	Favorable unanime (1 abstention)

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon exerce, à compter du 1^{er} janvier 2019, en lieu et place des communes membres, les compétences définies à l'article 6 de ses statuts, en application de l'arrêté préfectoral n° 25-2018-11-06-002 du 6 novembre 2018.

Dans le cadre du transfert des compétences «création, aménagement et entretien de la voirie», «signalisation», «parcs et aires de stationnement» à l'Agglomération, les nouveaux services en charge de ces compétences seront constitués autour du Département des Mobilités dont 111 agents seront transférés de la Ville de Besançon à l'Agglomération.

Compte tenu de ces transferts, il est proposé la modification de la liste des emplois permanents.

I - Contexte

Le transfert des compétences «création, aménagement et entretien de la voirie», «signalisation», «parcs et aires de stationnement» à la Communauté d'Agglomération a été validé par arrêté préfectoral en date du 6 novembre 2018 à compter du 1^{er} janvier 2019.

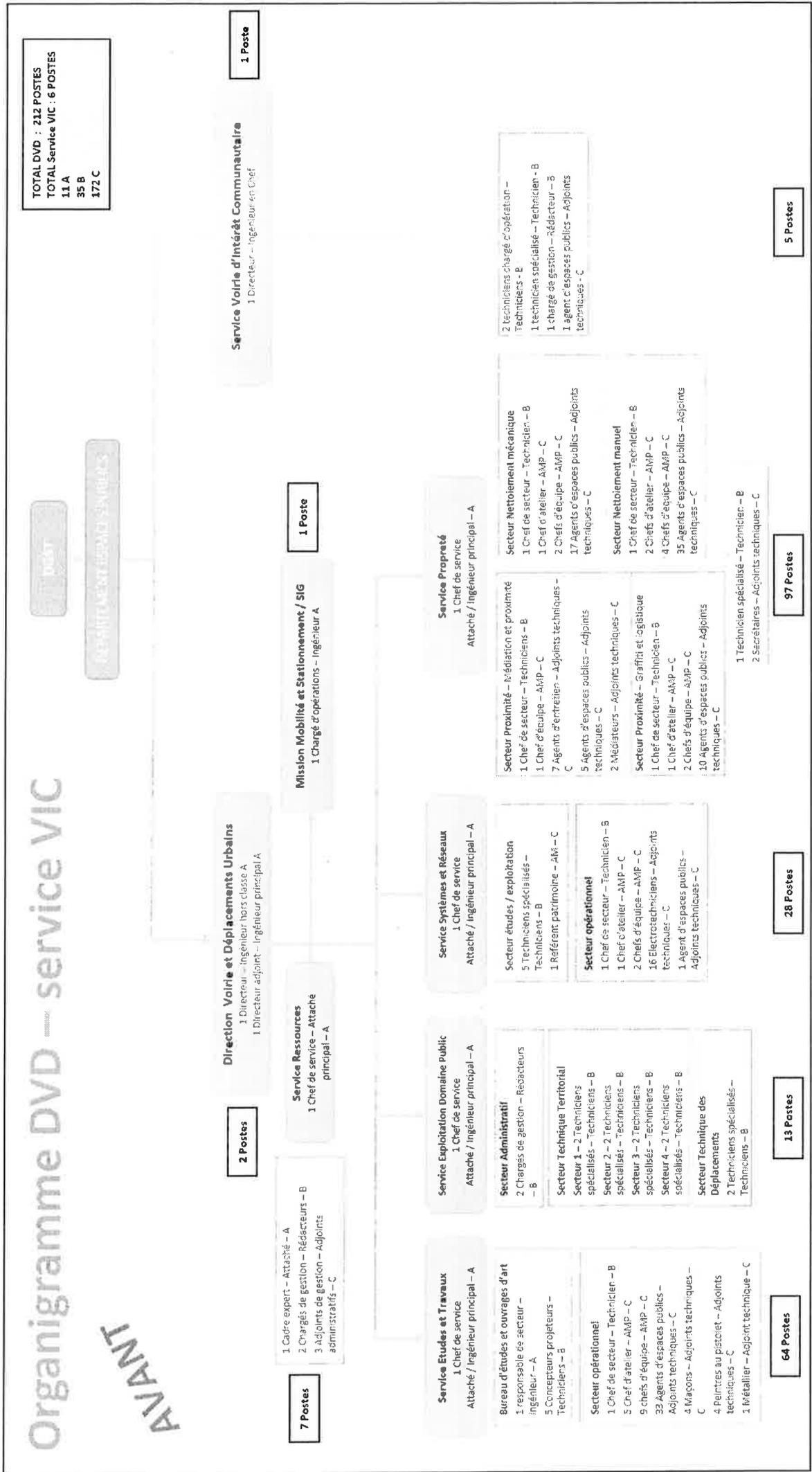
Ce transfert engendre le transfert des agents de la Ville de Besançon actuellement en charge de ces compétences. A ce titre, 111 postes de la ville sont transférés à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

II - Organisation

Le principe de réflexion autour de la création d'un Département regroupant les directions Voirie et Déplacements, Transports et Mobilités ainsi que le service voirie d'intérêt communautaire a été posé durant l'année 2018.

Avec le transfert de la compétence Voirie, la nouvelle organisation prend tout son sens en proposant une organisation répondant aux attentes des communes et donnant une vision claire aux agents des missions qui jusque-là pouvaient être communes entre la Ville et la CAGB, et qui seront demain communautaires.

A- Ancienne organisation



Organigramme Département Mobilités

AVANT

TOTAL Département
22 POSTES
7 A
9 B
6 C



8 Postes

3 Postes

3 Postes

1 Poste



3 Postes

1 Poste

III - Le transfert de plein droit de plusieurs agents de la Ville de Besançon vers la CAGB

Conformément à la réglementation et en particulier l'article L 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après consultation des Comités Techniques Ville et CAGB, le conseil de communauté du 17 décembre 2018 se prononcera sur le transfert à la CAGB au 1^{er} janvier 2019, d'un certain nombre d'agents qui exerçaient en totalité leurs fonctions en 2018 au sein de la Direction Voirie et Déplacements de la Ville de Besançon, direction compétente en matière de voirie, signalisation et parcs et aires de stationnement.

Ce transfert porte sur 111 postes de la Direction Voirie et Déplacements rémunérés sur le budget principal de la Ville de Besançon.

S'agissant de la filière administrative

- 2 postes relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs
- 4 postes relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux
- 3 postes relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux

S'agissant de la filière technique

- 60 postes relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques
- 22 postes relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise
- 15 postes relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux
- 5 postes relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

Ces transferts de personnels seront formalisés dans une convention entre la Ville et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et à travers des arrêtés conjoints pris par le Maire de la Ville de Besançon et le Président de la CAGB.

Par conséquent, il convient de modifier la liste des emplois permanents.

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide d'approuver la modification de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de ces transferts de personnel.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Dard', is written over a circular official seal. The seal contains a central figure and the text 'VILLE DE BESANCON' and '1776'.

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0